

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO 5-2022
DU 23 SEPTEMBRE 2022 A 20H00

Présents à 20H00 : Pascal AUVERNOIS, Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Stéphanie LEROY, Olivier PARIS, Martial PIOT, Bénédicte VERNE, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 MAI 2022 : Voté à l'unanimité.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Le maire après avoir présenté le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, sur les 4 conclusions intermédiaires et donner quelques explications sur celle-ci. Le CM a voté cette délibération à l'unanimité (le maire rappelle que ce rapport sera disponible dès le vendredi 7 octobre aux horaires d'ouverture du secrétariat).

GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LA MAISON POUR TOUS SUITE A REAMENAGEMENTS

LA MAISON POUR TOUS, société anonyme coopérative d'intérêt collectif D'HLM à capital variable, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de leurs prêts. La commune étant garante à hauteur de 50% des investissements, le CM à l'unanimité accepte de continuer son cautionnement des prêts.

REVISION DESIGNATION DU OU DES REFERENTS PLUi EN COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne monsieur Pierre VERNE et monsieur Martial PIOT comme référents pour le PLUi.

CHOIX D'UN MANDATAIRE POUR SON OPERATION DE AMENAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER RUE DES CORVEES

Vu sa décision de procéder à l'opération précitée, vu la proposition de monsieur le maire de retenir le SIDEC DU JURA en qualité de mandataire. Le CM retient la proposition du maire et attribue la mission au SIDEC DU JURA.

ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2023

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2023, à savoir les parcelles : 49af ; 41af ; 38p ; 17aj ; 15r et les Chablis. Voté à l'unanimité.

TAXE D'AFFOUAGES 2022-2023

Le délégué de la forêt propose au conseil municipal d'attribuer aux affouagistes les houppiers des parcelles suivantes : 28, 43 et de fixer à 4 € le prix du stère de bois de chauffage et l'acompte sera de 50 % du bois demandé. Le CM valide le règlement d'affouage pour l'hiver 2022-2023. Voté à l'unanimité.

MODIFICATION DES HEURES DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le maire expose au CM qu'actuellement les heures effectuées par la secrétaire de mairie en poste sont insuffisantes. Le maire propose d'augmenter de 4 heures. Le CM décide d'augmenter les heures.

RAPPORT ANNUEL 2021 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU JURA (SYDOM)

Le maire présente le rapport annuel du SYDOM 2021. Le document est disponible soit à la mairie soit sur la page documentation du SYDOM <https://www.letri.com/ressources>.

CONTRIBUTION SIAER : Le CM décide de la payer en l'année 2022 à hauteur de 3 798.87 €. Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Lieutenants de louveterie : le maire fait part de l'activité de la Louveterie.

Projet de parcours de santé : le CM va se déplacer sur les lieux et lancera le dossier de demande d'aides.

Arrêté de décharge définitive de 2020 : le maire informe le CM de l'arrêté de décharge définitive par le chef du Pôle national d'apurement administratif à l'encontre de notre trésorière municipale.

Information sur fibre optique : vu le retard pris à cause de dégradation du système, celle-ci devrait-être opérationnelle le 1^{er} novembre.

Transition énergétique : le maire fait part de l'avancement de ce dossier.

Affaires scolaires : le maire fait part au CM que 12 enfants sont inscrits pour la rentrée 2023.

Syndicat des eaux : l'eau est toujours de bonne qualité avec le filtre au charbon.

Abri bus : pour Nilieu et la Tuilerie ceux-ci seront installés dès que possible.

Clôture de séance 22H00